

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Objets et champs d'application

La commande d'une formation implique l'adhésion pleine et entière de l'acheteur aux présentes conditions de vente que nous vous demandons de bien vouloir nous retourner signées en accompagnant la proposition commerciale et la convention de formation. UPTEAM pourra modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente au moment de la validation de la formation restent d'application pour la formation concernée.

Modalités de validation de la formation

L'inscription est enregistrée dès réception de la convention de formation et/ou de la proposition commerciale, comportant la signature, le cachet et le règlement de la totalité de la prestation commandée. Le règlement est traité comme caution jusqu'à la date du début de la formation.

Une convention de formation est jointe à la proposition commerciale et peut être utilisée pour instruire une demande de prise en charge de la formation par un organisme de formation. Le programme détaillé de chaque formation est également joint à la convention, il vous sera demandé lors de l'instruction de votre demande de prise en charge.

A l'issue de la formation, nous vous remettons une attestation de stage.

Conditions de règlement

Le règlement du coût de la formation doit être effectué en totalité à réception de facture, par chèque bancaire libellé à l'ordre de UPTEAM, c'est à ce moment-là que la programmation de la formation devient officielle. La facture sera émise avant la formation. Une facture acquittée pourra être demandée à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation de présence.

La totalité de la formation sera réglée par l'entreprise qui se chargera elle-même d'effectuer les démarches pour obtenir le financement auprès du FIFPL ou d'un OPCO.

Les divers modes de financement de nos formations

UPTEAM est enregistrée sur le numéro 93 13 1788213 auprès de la préfet de la région PACA et data docké sous l'identifiant ID 0078036. A ce titre, l'entreprise peut inscrire les programmes de formation dans le cadre de la prise en charge de son OPCO.

Conditions d'annulation et/ou de report

- A. Si un minimum de 4 participants par session n'est pas atteint 15 jours avant le début de la session, UPTEAM se réserve le droit de l'annuler ou de la reporter à une date ultérieure. UPTEAM s'engage alors à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même thème.
- B. Toute annulation par l'entreprise doit être confirmée par courrier ou @-mail.
Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation, le montant de garantie sera restitué en totalité par chèque bancaire.
Si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation, 50% du montant conventionnel sera déduit. Le client recevra la facture pour le montant réellement dû accompagnée d'un chèque de remboursement de la différence.

UPTEAM, pour des circonstances indépendantes de sa volonté, se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation jusqu'à 8 jours ouvrés avant le début du stage, pour des raisons générales d'organisation, notamment si le nombre de participants minimal n'est pas atteint ou si le formateur est dans l'impossibilité d'assurer la formation et ne peut être remplacé.

UPTEAM s'engage alors à proposer dans les 6 mois suivants, dans la mesure du possible, une nouvelle date de formation sur le même thème.

Méthodologie et déontologie

La prestation de formation est dispensée par un ou plusieurs formateurs validés par la société UPTEAM selon les indications particulières à chaque formation.

Les formateurs, experts confirmés, sont soumis au strict secret professionnel et UPTEAM ne divulguera pas les évaluations demandées en fin de stage qu'avec l'accord du stagiaire.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne les conditions générales de vente et les relations contractuelles entre UPTEAM et ses clients

Attribution de compétence

En cas de différend ou litige, qui ne seraient réglés à l'amiable, seuls les tribunaux de Marseille seront compétents.

Signature de l'entreprise valant acceptation des CGV